

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT INTITULÉ «RÈGLEMENT RELATIF À L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE» PORTANT LE NUMÉRO 366-2021

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a adopté le 6^e jour du mois d'avril 2021, le règlement numéro 366-2021 intitulé «*Règlement relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique*» ;
- **QUE** ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021, tel que décrété à l'article 13 de ce dit règlement ;
- **QUE** toute personne qui désire consulter le règlement numéro 366-2021 peut le faire en consultant la copie certifiée conforme de ce règlement joint en annexe, sur le site web de la municipalité : www.saintnarcisse.net, au bureau municipal (7, rue du Pavillon) en prenant au préalable un rendez-vous en communiquant avec la réception au numéro de téléphone (418) 735-2638 ou en demandant une copie numérisée certifiée conforme pouvant être transmise par courrier électronique.

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 21^e jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).



Gilles Lepage
Directeur général &
secrétaire-trésorier